

Le mercredi 24 février 2010

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 24 février 2010, à 19 h, au 331 de la rue du Couvent à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée mesdames Annette Dumouchel, Denise Miron Marion, Marise Veilleux, Madeleine Aumond, Guylaine Marcil, Chantal Tremblay, Janique Lachapelle et Diane Nault et messieurs Daniel Moreau, Damien Lafrenière, Jacques Pilon, Charles Langevin, Jacques Masseur et Bernard Caron, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Chantal Lamarche, commissaire représentant les parents (primaire), et madame Marielle Roy, commissaire représentant les parents (secondaire).

Absence motivée : monsieur Éric Éthier

Sont également présents à cette assemblée :

M. Harold Sylvain,	directeur général
M. Stéphane Rondeau,	directeur du service des ressources éducatives
M. Richard Leblanc,	directeur du service des technologies, de l'organisation et du transport scolaire
Mme Manon Riel,	directrice du service des ressources financières
M. Charles Pétrin,	coordonnateur du service des ressources matérielles
M. Michel Houde,	directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Charles Millar,	coordonnateur du service de l'information et des communications

Note : cette rencontre s'est déroulée à distance pour certains participants et certaines participantes, c'est-à-dire que les commissaires mesdames Marielle Roy, Annette Dumouchel, Guylaine Marcil et Denise Miron Marion et messieurs Jacques Masseur et Jacques Pilon se trouvaient à la salle des Hauts-Bois de l'école Sieur-de-Coulonge (Fort-Coulonge), tout comme M. Richard Leblanc, directeur du service des technologies, de l'organisation et du transport scolaire, et Mme Manon Riel, directrice du service des ressources financières.

La présidente madame Diane Nault ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RÉSOLUTION 2010-CC-019

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay que l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts apportés (**caractères gras**).

Le mercredi 24 février 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-019) suite

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Ouverture de la séance
- 1- Ordre du jour
- 2- a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2010-01-27
- b) Suivis
- 3- Parole au public
- 4- Correspondance
- 5- Questions des commissaires
- 6- a) Résolution pour la Coopérative de solidarité de la Forêt de l'Aigle
- b) Participation au conseil d'administration de la Coopérative de la Forêt de l'Aigle
- 7- Convention de partenariat et plan stratégique, résolution sur les échéanciers
- 8- Rémunération des commissaires
- 9- Plans stratégiques du MELS et de la commission scolaire, tableau intégrateur MELS-CSHBO
- 10- Projets pour le collégial dans le Pontiac
- 11- Délégation d'un(e) représentant(e) au conseil d'administration du Centre local de développement de la Vallée de la Gatineau
- 12- Haiti
- 13- Rapport d'informations de la présidente
- 14- a) **Compte en fiducie avec la MRC Vallée de la Gatineau**
- b) Rapport d'informations du directeur général

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES jeunes, adultes, formation professionnelle

- 1- Persévérance scolaire – assiduité aux cours - résolution
- 2- Appui à la traduction française du logiciel Abracadabra
- 3- Nomination conseillère pédagogique en mathématique
- 4- Entente – Mont-Ste-Marie – forfait - écoles

C) SERVICE DES TECHNOLOGIES, ORGANISATION ET TRANSPORT SCOLAIRE

- 1- Technologies – état des travaux, téléphonie IP
- 2- Technologies – adhésion CCSR
- 3- Technologies – conseil sans papier
- 4- Transport – délégation au conseil d'administration de la corporation des transports collectives de la MRC Vallée de la Gatineau

D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 1- Registre des chèques
- 2- **Demande d'appui (point biffé)**

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 1- Conciergerie St-Eugène
- 2- Conciergerie Pie-XII
- 3- Fenêtres CÉHG
- 4- a) **Résumé du projet d'économie d'énergie de la CSHBO**
- b) **Résolution sur le projet d'économie d'énergie**

Le mercredi 24 février 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-019) suite

F) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 1- Démission
- 2- Comité Qualité de vie
 - Programme de valorisation des personnes
- 3- Nomination
 - Direction du CFP Vallée de la Gatineau et du CFP Pontiac
- 4- Protecteur de l'élève
- 5- Projet calendrier de travail 2010-2011

G) AUTRES

- 1- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-2A) RÉSOLUTION 2010-CC-020

Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 27 janvier 2010

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Janique Lachapelle que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 27 janvier 2010 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-2B) Suivis

M. Sylvain fait quelques suivis :

- au point A-2 a) (élection de la commissaire madame Marise Veilleux), une vérification a été faite au niveau de la date;
- au point A-5 (conseil d'administration du Cégep de l'Outaouais), la candidature de la commissaire madame Madeleine Aumond n'a pas été retenue;
- au point A-5 (mesures à prendre lors de pluies diluviennes), des démarches ont été entreprises auprès des directions d'établissement;
- au point A-13 (belle performance d'un élève de Blue Sea), une lettre de félicitations a été envoyée;
- au point A-13 (concours de logos et de slogans), les gagnants seront dévoilés lors d'une conférence de presse qui aura lieu demain;

Le mercredi 24 février 2010

- au point A-15 (comité anti-drogues), les travaux ont débuté;
- au point B-2 (Journées de la persévérance), un suivi a été fait auprès de la Table Éducation Outaouais.

Selon M. Leblanc, au point A-5 (élèves s'attroupant près de l'accès au stationnement des autobus de l'école de Gracefield), un suivi a été fait auprès des surveillantes de l'école. Par ailleurs, au point A-7 (conseil sans papier), des démarches ont été entreprises auprès des autres commissions scolaires.

M. Pétrin mentionne, au sujet du point A-5 (cour d'école à Gracefield), que la passerelle problématique a été retirée.

La présidente madame Diane Nault note, au niveau du point B-4 (Vallée-Jeunesse), que la commission avait réservée une table lors de la tenue de l'événement.

(La commissaire madame Madeleine Aumond se joint à la rencontre à 19 h 10.)

Concernant le point C-1 (autocollants sur les postes téléphoniques), un suivi sera fait auprès des directions d'établissement, selon M. Leblanc. Par ailleurs, au niveau du point C-3 (campagne de sécurité dans le transport scolaire), tout s'est bien déroulé.

Mme Riel signale, au niveau du point D-4 (révision de la politique des frais de déplacement), que les travaux ont débuté.

Selon M. Sylvain, relativement au point E-13 (bâtisse de la rue Moncion), la CSHBO a communiqué avec la Commission scolaire Western Quebec, mais celle-ci a affirmé ne pas avoir besoin du bâtiment pour l'instant.

Enfin, M. Houde, au sujet du point F-3 (journée du 8 février), a expliqué que tout s'est bien déroulé pour les retraités et que les commentaires ont été très positifs.

A-3 Parole au public

Au nom d'un groupe d'une vingtaine de personnes se présentent, Mme Marie-Reine Côté explique que plusieurs parents d'enfants handicapés adultes ont eu vent de rumeurs relatives à une coupure de services et aimeraient avoir plus d'informations à ce niveau. La présidente madame Diane Nault souligne qu'il a été décidé d'établir un statu quo en 2010-2011 et qu'une étude sera faite pour déterminer la marche à suivre pour les années suivantes. M. Sylvain assure les parents que la commission scolaire va continuer d'assurer sa mission éducative et que sa mission sociale doit être partagée. «Nous travaillerons très fort pour qu'il n'y ait pas d'arrêt de service. Si les évaluations rendaient l'accès impossible à certains usagers, nous aurons 18 mois pour trouver une solution», a dit le directeur général.

Le mercredi 24 février 2010

Une autre représentante du groupe, Mme Johanne Labelle, veut savoir si la commission scolaire participe à la table DIP dans l'Outaouais. Selon M. Sylvain, dès demain, la commission scolaire s'organisera pour avoir un représentant à cette table s'il s'avère nécessaire d'y participer.

Mme Sylvie Grégoire demande si la commission scolaire a tenu compte des évaluations que font déjà les enseignants. Elle note que les évaluations demandées sont parfois sans rapport avec la réalité vécue par les élèves concernés.

Mme Murielle Pigeon, représentante d'une famille d'accueil, signale qu'elle a reçu des évaluations la semaine dernière et que celles-ci ne sont pas adaptées aux bénéficiaires, parce qu'elles ne correspondent pas à leurs besoins. La commission scolaire soutient les familles concernées et les bénéficiaires et il ne faut pas que ceux-ci soient forcés de retourner dans leur milieu d'origine, faute de service.

La commissaire madame Madeleine Aumond souligne que les commissaires doivent suivre ce dossier de près et demander des suivis réguliers. «Cela nous touche car ce sont des personnes vulnérables», dit-elle.

A-4 Correspondance

M. Millar répond aux questions de la commissaire madame Madeleine Aumond, relativement à la pièce de correspondance cc-14 (matériaux recyclés). M. Rondeau répond aux questions des commissaires mesdames Madeleine Aumond et Marise Veilleux et monsieur Damien Lafrenière, au niveau de la pièce cc-19 (Secondaire en spectacle). Il répond aussi aux questions du commissaire monsieur Damien Lafrenière, concernant la pièce cc-13 (demande de subvention).

A-5 Questions des commissaires

Le commissaire monsieur Bernard Caron aimerait que la commission scolaire vérifie s'il est possible de laisser l'édifice de la rue Moncion à la disposition des cadets, étant donné que nous devons la chauffer et l'entretenir d'une façon ou d'une autre. M. Pétrin fera un suivi là-dessus.

Le mercredi 24 février 2010

A-6 a) RÉSOLUTION 2010-CC-021 Participation à la Coopérative de solidarité de la Forêt de l'Aigle (CSFA)

CONSIDÉRANT que l'éducation est l'un des volets de relance de la Forêt de l'Aigle ;

CONSIDÉRANT que la Forêt de l'Aigle est notre principal partenaire dans le projet, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT un des éléments de notre mission, au niveau socio-économique ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire dispose des sommes nécessaires pour assumer les frais d'adhésion ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin de devenir membre de la Coopérative de solidarité de la Forêt de l'Aigle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) RÉSOLUTION 2010-CC-022 Membre du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité de la Forêt de l'Aigle

CONSIDÉRANT la demande d'avoir un représentant de l'éducation au conseil d'administration de la CSFA ;

CONSIDÉRANT que nous sommes le promoteur du principal projet relié à l'éducation avec la CSFA ;

CONSIDÉRANT notre importante implication dans le projet de relance de la Forêt de l'Aigle;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay de mandater le directeur général, M. Harold Sylvain, à titre de candidat au conseil d'administration de la Coopérative de solidarité de la Forêt de l'Aigle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-7 RÉSOLUTION 2010-CC-023 Échéancier des conventions de partenariat et des plans stratégiques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT que la durée des conventions de partenariat doit s'harmoniser avec les échéanciers de nos plans stratégiques;

Le mercredi 24 février 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-023) suite

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, nous a fixé une cible à atteindre pour 2020 ;

CONSIDÉRANT que notre plan stratégique actuel se terminera en 2012 ;

CONSIDÉRANT que les plans stratégiques doivent avoir une durée maximale de cinq ans ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Marielle Roy d'adopter un échancier en trois étapes pour nos plans stratégiques et les conventions de partenariat, d'ici 2020, et que cet échancier soit le suivant :

1 ^{ère} étape :	2010-2012	Période correspondant à la 1 ^{ère} convention de partenariat et aux deux dernières années du plan stratégique actuel
2 ^e étape :	2012-2016	Période correspondant à la 2 ^e convention de partenariat et au futur plan stratégique 2012-2016
3 ^e étape :	2016-2020	Période correspondant à la 3 ^e convention de partenariat et au futur plan stratégique 2016-2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-8 Rémunération des commissaires

La présidente madame Diane Nault dépose le document pour l'information des commissaires.

A-9 Plans stratégiques du MELS et de la commission scolaire, tableau intégrateur MELS-CESHBO

MM. Sylvain et Rondeau soulignent l'importance de bien arrimer ces deux plans stratégiques et présentent le tableau.

A-10 RÉSOLUTION 2010-CC-024 **Projet pour le collégial dans la MRC Pontiac**

CONSIDÉRANT les communications et les rencontres réalisées avec le personnel de direction du collège Heritage» ;

CONSIDÉRANT les communautés francophones et anglophones de la MRC Pontiac ;

Le mercredi 24 février 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-024) suite

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des opportunités de formation au niveau collégial dans la MRC Pontiac ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion de mandater la direction générale à poursuivre les démarches avec le collège Heritage en vue d'offrir des formations de niveau collégial dans le Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-11 RÉSOLUTION 2010-CC-025

Délégation d'une représentante au conseil d'administration du centre local de développement de la Vallée de la Gatineau

CONSIDÉRANT la lettre adressée à la commissaire madame Madeleine Aumond en date du 18 janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de pouvoir occuper un siège au conseil d'administration du centre local de développement de la Vallée de la Gatineau;

CONSIDÉRANT les orientations de notre plan stratégique ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault de suggérer la candidature de la commissaire madame Madeleine Aumond au sein du conseil d'administration du centre local de développement de la Vallée de la Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-12 **Haiti**

La présidente madame Diane Nault dépose les documents qui ont fait l'objet de discussions sur ce sujet lors du dernier conseil général.

A-13 **Rapport d'informations de la présidente**

La présidente madame Diane Nault présente son rapport. Présentement, nous n'avons reçu aucune indication sur le nombre de commissaires qui pourront participer à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires.

Elle souligne qu'un plénier portant sur les procédures est envisagé en avril, avec l'avocat Alain Guimont. Certains commissaires affirmant qu'il est possible de procéder autrement, il est finalement entendu que les cadres aillent chercher l'information nécessaire et la partage avec les commissaires. Le commissaire monsieur Damien Lafrenière aimerait que les procédures actuelles soient envoyées aux commissaires.

La présidente madame Diane Nault ajoute que quatre billets ont été réservés pour le Match des Légendes, à Maniwaki, samedi prochain, au bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier.

Le mercredi 24 février 2010

A-13 a) RÉSOLUTION 2010-CC-026 Compte en fiducie

CONSIDÉRANT la création d'un compte en fiducie utilisé pour pallier le manque à gagner en cas d'insuffisance d'inscriptions aux activités de formation offertes dans la région par l'Université du Québec en Outaouais;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en novembre 2009, a adopté la résolution 2009-R-A-AG355, faisant ainsi de la CSHBO son fiduciaire pour ce compte ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la CSHBO accepte d'agir comme fiduciaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour le compte en fiducie utilisé pour pallier le manque à gagner en cas d'insuffisance d'inscriptions aux activités de formation offertes dans la région par l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Rapport d'informations du directeur général

M. Sylvain mentionne que le comité de travail sur les drogues a tenu une première rencontre le 22 février et invite le commissaire monsieur Damien Lafrenière à en faire le compte-rendu. Celui-ci précise que le comité de travail regroupe, outre lui-même, les commissaires monsieur Jacques Masseau (absent) et mesdames Chantal Tremblay et Chantal Lamarche et Diane Nault, ainsi que M. Sylvain. La mission et la vision du comité ont été abordées lors de cette première rencontre et l'importance d'inviter des partenaires (en provenance de la Sûreté du Québec, de la MRC Vallée de la Gatineau, du comité de parents et des conseils d'établissements) a été soulignée. Il souhaite qu'à la prochaine rencontre du conseil des commissaires, il y ait un projet de résolution demandant à ces organismes d'appuyer le comité dans ses démarches. Il a aussi été question, lors de la réunion, des procédures et de la situation du Pontiac. La commissaire madame Madeleine Aumond signale le besoin de s'arrimer au réseau de la santé dans ce dossier. Le commissaire monsieur Bernard Caron se dit déçu de voir qu'on refait les mêmes choses depuis vingt ans et souhaite que les personnes directement concernées, soient les élèves, soient invitées à présenter des témoignages concrets.

Par ailleurs, au niveau de la formation d'armurerie offerte à Maniwaki, M. Sylvain explique que le programme est présentement remis en question. Sa viabilité était en doute depuis la présentation d'un rapport en janvier 2002 et les risques se précisent. Ce n'est pas le nombre d'inscriptions qui est problématique mais la faible proportion des élèves finissants qui travaillent dans le domaine. Une rencontre aura lieu le 1^{er} mars, sur l'avenir de ce programme, et la commission scolaire entend présenter les meilleurs arguments possibles. Le commissaire monsieur Damien Lafrenière soutient qu'il faudrait bonifier le cours et ajouter des compétences à celles déjà enseignées. M. Sylvain répond aux questions des commissaires messieurs Damien Lafrenière et Charles Langevin et madame Chantal Tremblay.

Le mercredi 24 février 2010

Au niveau de la formation en récréotourisme à la Forêt de l'Aigle, M. Sylvain précise que la question autochtone est un élément important du dossier. Il importe cependant d'avancer sans attendre le règlement de cette question.

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

B-1 RÉSOLUTION 2010-CC-027 Persévérance scolaire – assiduité aux cours

CONSIDÉRANT l'une des voies d'action de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, intitulée « Mobiliser les acteurs régionaux », dont le but est de mobiliser le milieu afin de prévenir l'échec scolaire dès l'entrée à l'école;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un enjeu important pour nos jeunes, enjeu qui peut handicaper leur avenir;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des répercussions sur l'ensemble de la communauté, tant actuellement que dans l'avenir;

CONSIDÉRANT que tous ceux qui interviennent auprès des jeunes peuvent jouer un rôle à l'égard de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT qu'une des premières règles pour favoriser la persévérance scolaire est l'assiduité aux cours et la valorisation de cette assiduité;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a que 180 jours de classe par année et que trop souvent les activités sportives et culturelles sont organisées par les partenaires pendant les heures d'école ou à des heures qui amènent les jeunes à se coucher tard;

CONSIDÉRANT que ce problème ne touche pas seulement la région mais l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que toute solution réside dans un échange franc et ouvert entre les partenaires, soit les commissions scolaires, d'une part, et les associations sportives et culturelles de l'autre;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond que :

- La Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais adresse une copie de cette résolution aux associations sportives et culturelles locales regroupant des jeunes de 6 à 18 ans, pour les sensibiliser à ce problème;
- Qu'une copie de cette résolution soit envoyée aux autres commissions scolaires du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et aux municipalités régionales de comté de Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau, ainsi qu'à Madame Madeleine Lefebvre, responsable régionale de la persévérance scolaire en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 24 février 2010

B-2 RÉSOLUTION 2010-CC-028 **Appui à la traduction française du logiciel Abracadabra**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, considère que la traduction du logiciel ABRACADABRA, serait un atout pour les élèves et les intervenants;

CONSIDÉRANT que ce logiciel est destiné au développement des habiletés en lecture et en écriture des élèves du préscolaire à la deuxième année du primaire et est présentement disponible en anglais seulement;

CONSIDÉRANT que ce logiciel est une ressource informatique en ligne et gratuite;

CONSIDÉRANT la démarche de la Fédération des commissions scolaires du Québec, afin d'offrir un appui à la traduction française du logiciel;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière de faire parvenir à l'Université du Québec à Montréal la lettre d'appui, telle que déposée par le directeur du service des ressources éducatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B-3 **Nomination, conseillère pédagogique en mathématiques**

M. Rondeau annonce que Mme Anne Hardy-Lapointe, enseignante à la Cité étudiante, a été nommée conseillère pédagogique en mathématiques, sciences et techno. Il s'agit d'un projet particulier d'une durée de trois ans. M. Houde répond aux questions du commissaire monsieur Daniel Moreau.

B-4 **Entente – Mont-Ste-Marie – forfait - écoles**

M. Rondeau explique que l'entente conclue avec Mont-Ste-Marie, concernant des forfaits pour les élèves du Cœur, a été reportée à septembre prochain, à cause d'échéanciers trop serrés. Il répond aux questions des commissaires messieurs Damien Lafrenière et Charles Langevin.

C) **SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

C-1 **Technologies - état des travaux, téléphonie IP**

M. Leblanc note que le déploiement du matériel est terminé dans toutes les écoles et que Bell Canada prépare actuellement la dernière étape du projet : le paufinage du système et l'élimination des problèmes. Ensuite, il restera encore à jumeler le système avec les intercoms des écoles.

C-2 RÉSOLUTION 2010-CC-029 **Entente pour l'acquisition d'équipements informatiques**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commission scolaire de faire l'acquisition d'équipements informatiques;

Le mercredi 24 février 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-029) suite

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre collégial des services regroupés (CCSR);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire bénéficie des mêmes conditions d'achats négociées pour les collèges et commissions scolaires membres touchant les produits, les prix et les services;

CONSIDÉRANT que les établissements d'enseignement clients du CCSR ont droit au versement d'une ristourne annuelle par le CCSR;

CONSIDÉRANT que les ententes établies entre les fournisseurs et le CCSR respectent en tous points les règles en matière d'acquisition des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Marielle Roy de mandater la présidente, Mme Diane Nault, et le directeur général, M Harold Sylvain, de signer l'entente pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-3 Technologies – conseil sans papier

M. Leblanc demande aux commissaires de lui accorder le mandat d'acquérir un certain nombre de portables, en vue de mettre sur pied la formule de rencontres sans papier. Le commissaire monsieur Damien Lafrenière note que beaucoup de municipalités se tournent vers la location d'appareils, sur un terme de trois ans, de façon à bénéficier de modèles toujours à date.

C-4 RÉSOLUTION 2010-CC-030 Délégation au conseil d'administration de la Corporation des transports collectifs de la MRC de la Vallée de la Gatineau

CONSIDÉRANT que la Corporation demande au conseil des commissaires de nommer une ou un représentant de la commission scolaire au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mandate M. Richard Leblanc, directeur du service des technologies, de l'organisation et du transport scolaire, à titre de représentant au conseil d'administration de la Corporation des transports collectifs de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Pause, de 21 h 00 à 21 h 05)

D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**D-1 RÉSOLUTION 2010-CC-031 Registre des chèques**

CONSIDÉRANT la vérification des registres de chèques qu'a effectué le commissaire monsieur Charles Langevin;

Le mercredi 24 février 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-031) suite

CONSIDÉRANT que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin que les registres de chèques de la C.S.H.B.O. du 22 janvier et 8 février 2010 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

E-1 RÉSOLUTION 2010-CC-032 **Changement de prestataire de services - contrat d'entretien ménager (2009-2010), centre St-Eugène, Déléage**

CONSIDÉRANT que la résolution 2007-CC-064 octroyant le contrat à Madame Julie Gosselin;

CONSIDÉRANT que Mme Julie Gosselin a remis sa démission pour le service d'entretien ménager en date du 1^{er} février 2010 effective le 28 février 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Harold Sylvain d'offrir la fin du contrat aux Entreprises Crêtes 2006 au même montant que madame Julie Gosselin;

CONSIDÉRANT que les Entreprises Crêtes 2006 ont accepté le contrat en date du 1^{er} mars 2010 jusqu'au 30 juin de la même année;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel de rescinder la résolution 2007-CC-064 et d'octroyer le contrat aux Entreprises Crêtes 2006 pour la fin de l'année.

NOMS	MONTANTS (Taxes incluses)
Meunier, Pierre & Monique	18 370,80\$
Gosselin, Julie	20 500,00\$
Robitaille-Rivest, Gaétanne	20 567,40\$
Vaillancourt, Benoît	22 000,00\$
Entreprises Crêtes 2006	22 680,00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-2 RÉSOLUTION 2010-CC-033 **Changement de prestataire de services - contrat d'entretien ménager (2009-2010) - école Pie XII, Maniwaki.**

CONSIDÉRANT que la résolution 2001-CC-117 octroyant le contrat à Madame Julie Gosselin;

Le mercredi 24 février 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-033) suite

CONSIDÉRANT que Mme Julie Gosselin a remis sa démission pour le service d'entretien ménager en date du 1^{er} février 2010 effective le 28 février 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Harold Sylvain d'offrir la fin du contrat aux Entreprises Crêtes 2006 au même montant que madame Julie Gosselin;

CONSIDÉRANT que les Entreprises Crêtes ont accepté le contrat en date du 1^{er} mars 2010 jusqu'au 30 juin de la même année;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Bernard Caron de rescinder la résolution 2001-CC-117 et d'octroyer le contrat aux Entreprises Crêtes 2006 pour la fin de l'année.

NOMS	MONTANTS (taxes incluses)
Gosselin Julie	22 464,00 \$
Charette Annie et Berrigan Larry	31 612,00 \$
Meunier Pierre	21 936,00 \$
Meunier Jean-Marc	24 440,00 \$
M. et Mme Tony Crêtes (Ent. Crêtes 2006)	23 158,20 \$
Charette Christine	30 472,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-3 RÉSOLUTION 2010-CC-034 MDB – 067G – fenêtres - CÉHG.

CONSIDÉRANT l'allocation reçue du MELS dans le cadre de la mesure «Maintien des bâtiments 2009-2010»;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture des offres de service aura lieu le 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT que le contrat doit être accordé le plus tôt possible, suite à l'ouverture des soumissions, pour permettre le début des travaux à la fin juin;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion d'autoriser le coordonnateur du service des ressources matérielles à octroyer le contrat au soumissionnaire ayant la plus basse soumission conforme pour ce contrat et, de plus, il est résolu que la présidente, Mme Diane Nault, et le directeur général, M. Harold Sylvain, soient autorisés à signer lesdits documents pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-4 a) Projet d'économie d'énergie

M. Pétrin présente le document.

Le mercredi 24 février 2010

b) RÉSOLUTION 2010-CC-035 **Projet d'économie d'énergie**

CONSIDÉRANT l'exigence du MELS qui, dans le cadre de la stratégie énergétique du gouvernement du Québec, a fixé à la CSHBO une cible de 0,62 GJ/m² pour 2010;

CONSIDÉRANT que la consommation sur le bilan énergétique de la CSHBO pour l'année 2008-2009 était de 0,72 GJ/m²;

CONSIDÉRANT que cette exigence représente pour la CSHBO de réduire sa consommation d'énergie de près de 17%, soit près de 9 000 GJ, laquelle exigence fera partie de la reddition de compte de la CSHBO;

CONSIDÉRANT que malgré tous les efforts consentis au cours des dernières années par la CSHBO l'atteinte de cette cible n'est possible qu'en implantant des mesures d'économie d'énergie qui requièrent d'importants investissements financiers;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du parc immobilier de la CSHBO requiert une importante mise à niveau des systèmes mécaniques et électriques, notamment pour le chauffage et l'éclairage, lesquels impliquent des investissements financiers additionnels sans nécessairement procurer d'économie d'énergie appréciable, et cela, à même ses propres budgets, ce qui risquerait d'handicaper d'autres besoins essentiels;

CONSIDÉRANT que la firme ECOSYSTEM a déposé une proposition qui implique une somme de 7 224 000\$ pour répondre aux attentes fixées par la CSHBO, lesquelles permettraient en une seule phase de rajeunir l'ensemble des bâtiments sans devoir justifier de sélectionner des bâtiments au détriment des autres;

CONSIDÉRANT que la CSHBO devrait gérer de nombreux appels d'offres ainsi que les contrats des sous-traitants pour réaliser les divers travaux selon un calendrier qui s'étalerait nécessairement sur plusieurs années et impliquerait des dépenses additionnelles, tout en privant la CSHBO de l'économie annuelle garantie par la firme de près de 400 000\$;

CONSIDÉRANT que la firme ECOSYSTEM a déposé une proposition, conformément à la réglementation en vigueur, qui permet d'implanter des mesures d'économie d'énergie amplement suffisantes (14 472 GJ) pour atteindre la cible fixée par le MELS, tout en garantissant leur autofinancement sur une période ne dépassant pas 16 ans, à la condition que la CSHBO injecte 150 000\$ à même ses disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT que le projet clé en main proposé par ECOSYSTEM assure un résultat d'économie garantie, une qualité d'exécution, le respect d'un échéancier défini et finalement une tranquillité d'esprit pour la CSHBO;

Le mercredi 24 février 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-035) suite

CONSIDÉRANT la possibilité pour la CSHBO d'obtenir une autorisation du MELS pour emprunter la somme requise à la condition qu'elle s'autofinance à même les économies réalisées sur une période ne dépassant pas 16 ans avec l'injection d'une somme de 150 000\$ de la part de la CSHBO;

CONSIDÉRANT les incitatifs financiers disponibles (plus de 2 millions de dollars) auprès de certains organismes dont le MELS en particulier par sa mesure concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique (50640 des Règles budgétaires), sans oublier le remboursement partiel des taxes;

CONSIDÉRANT qu'il est maintenant nécessaire d'offrir l'opportunité à cette firme, conformément aux indications fournies lors de la demande de propositions, de réaliser une étude de faisabilité, dite aussi étude détaillée, en vue de confirmer ou d'infirmer leur proposition;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun engagement financier de la part de la CSHBO tant et aussi longtemps que l'étude de faisabilité n'a pas été réalisée et qu'elle n'a pas confirmé la proposition d'ECOSYSTEM;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a entendu la présentation verbale faite par l'équipe d'experts d'ECOSYSTEM, qu'il a eu réponse à toutes ses questions, qu'il a jugé que la proposition était réaliste de permettre à la CSHBO d'atteindre la cible fixée par le MELS;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a procédé à l'évaluation de la proposition d'ECOSYSTEM à partir des 12 points précisés dans la grille d'évaluation publiée dans le document de Demande de proposition;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'évaluation du comité de sélection fait que la firme ECOSYSTEM a obtenu une très bonne note (plus de 85%);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin et résolu de demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'autoriser la CSHBO d'emprunter la somme de 7 224 000\$ qui sera remboursée entièrement à même les économies annuelles, les subventions, la récupération partielles des taxes et la contribution de la CSHBO à même son enveloppe de base et d'autoriser le directeur général, monsieur Harold Sylvain à mandater la firme ECOSYSTEM à réaliser l'étude de faisabilité, dite aussi étude détaillée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

F-1 RÉSOLUTION 2010-CC-036 Démission

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée à la direction des ressources humaines;

Le mercredi 24 février 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-036) suite

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière de prendre acte de la démission de la personne suivante :

NOMS	FONCTION
Sonia St-Louis	Direction adjointe à la CEHG

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-2 Comité Qualité de vie

• **Programme de valorisation des personnes**

M. Houde présente le document. Le commissaire monsieur Damien Lafrenière mentionne l'importance de souligner les succès des enseignants et la commissaire madame Marielle Roy propose de réaliser un économiseur d'écran sur ce thème.

F-3 RÉSOLUTION 2010-CC-037

Nomination d'une directrice ou d'un directeur du centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau et du centre de formation professionnelle Pontiac

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion des gestionnaires;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay de nommer M. Serge Lacourcière à titre de directeur du centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau et du centre de formation professionnelle Pontiac. M. Lacourcière sera soumis à une période probatoire de douze (12) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-4 Protecteur de l'élève

M. Houde explique le contexte et fait le point sur l'état du dossier.

F-5 Projet calendrier de travail 2010-2011

M. Houde dépose ce document qui fera l'objet d'une consultation. Il répond aux questions des commissaires monsieur Bernard Caron et madame Chantal Tremblay.

Le mercredi 24 février 2010

G- AUTRES :

G-1 RÉSOLUTION 2010-CC-038 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 31 mars 2010, à Gracefield

Secrétaire général

Présidente